

NOV 76  
REE  
c.4

# Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 4, N° 46  
(Hebdomadaire)

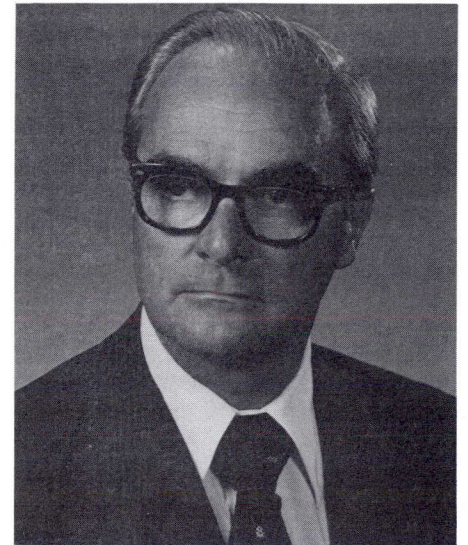
le 17 novembre 1976

Le désarmement, seul moyen d'éviter la menace d'une destruction nucléaire .....	1
Extension des zones de pêche canadiennes .....	3
Cours par satellite Canada/É.-U. ....	4
Le Canada et la nouvelle ère du charbon .....	4
Nouvelles perspectives commerciales avec l'Union soviétique .....	5
Des bibliothécaires parlementaires visitent le ministère des Affaires extérieures .....	5
Augmentation des ressources en uranium .....	6
Un Indien est nommé conseiller spécial .....	6
Documents de conférences en braille .....	6
La chronique des arts .....	7
Stratégie quinquennale d'emploi .....	8

## Le désarmement, seul moyen d'éviter la menace d'une destruction nucléaire

“Impatience, frustration et profonde déception”, ce sont là les termes que M. R. Harry Jay a employés devant la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, le 5 novembre, pour décrire la réaction du Canada devant “l'inaptitude constante de la communauté internationale à faire face plus concrètement et promptement aux terribles problèmes auxquels nous sommes confrontés dans le domaine du désarmement”.

M. Jay qui est ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et de la Conférence du Comité du désarmement (CCD), s'est demandé si les pays membres des Nations Unies seraient contraints de reconnaître, dans cinq ans, qu'ils manquaient de conviction lorsqu'ils ont proclamé les années 1970 Décennie du désarmement. Il a dit craindre que “la sécurité internationale ne soit encore plus en péril si, dans les cinq prochaines années, nous ne nous attelons pas à la tâche fixée pour la Décennie”. Même si “tous les États militairement importants doivent participer à cette tâche capitale, a-t-il affirmé, il incombe avant tout aux États dotés d'armes nucléaires d'assurer la réussite de la Décennie du désarmement”.



M. Harry Jay

que, a-t-il affirmé, doivent “déployer des efforts plus résolus” pour surmonter les graves problèmes auxquels ils sont confrontés lorsqu'il s'agit de prendre des mesures de désarmement nucléaire. Il a invité les deux principales puissances nucléaires “à accélérer le processus en vue de conclure les SALT II et de passer dans les plus brefs délais aux SALT III – soit, des limitations à une réduction effective”.

### Essai d'armes nucléaires

Les progrès accomplis ces dernières années vers une interdiction de tous les essais d'armes nucléaires ont été “presque imperceptibles”, a dit M. Jay. Il a fait état des tentatives faites par le Canada et d'autres pays pour contribuer à la solution des problèmes qui ont empêché qu'on interdise tous les essais nucléaires, mais il a affirmé qu'il était “difficile d'accepter que les États dotés d'armes nucléaires n'aient pas déployé de plus grands efforts”.

### Proposition du Canada

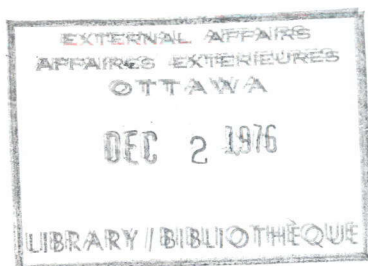
Le porte-parole canadien a invité au moins les deux superpuissances et le plus grand nombre possible d'autres États dotés d'armes nucléaires à con-

### Priorités

“De tous les problèmes auxquels nous heurtons dans le domaine du désarmement et de la réglementation des armements, de déclarer M. Jay, nul n'est plus grand ou plus prioritaire que la nécessité de limiter et de réduire les armements nucléaires, d'interdire efficacement tous les essais d'armes nucléaires, et de renforcer davantage le système de non-prolifération.”

Les pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT) entre les États-Unis et l'Union soviétique ont été valables, au dire de M. Jay, mais ils “n'ont pas encore freiné la course aux armements nucléaires et encore moins conduit à une réduction de ces derniers”.

Les États-Unis et l'Union soviéti-



clure "un accord provisoire officiel pour mettre fin à leurs essais d'armes nucléaires pendant une période d'essai déterminée". La proposition du Canada, a-t-il précisé, ne se veut pas un moratoire non vérifié, mais un "accord ouvert à tous les États, contenant des mesures destinées à s'assurer en premier lieu que ses conditions seront intégralement respectées et, en second lieu, que les explosions nucléaires à des fins pacifiques ne conféreront pas d'avantages dans le domaine des armements". Si un tel accord intervenait pour une période d'essai fixe, on pourrait le réviser à son échéance pour décider s'il devrait être prorogé ou transformé en un accord permanent regroupant tous les États dotés d'armes nucléaires.

M. Jay s'est demandé comment on pouvait alléguer avec une quelconque crédibilité qu'un arrêt provisoire des essais menacerait la sécurité des États-Unis et de l'Union soviétique alors "qu'ils possèdent déjà des arsenaux nucléaires d'une telle envergure, et que leur capacité respective de destruction est si grande qu'elle dépasse celle de tout autre État doté d'armes nucléaires".

#### Traité sur la non-prolifération

"Nous continuons tous d'être hantés par le danger que les armes nucléaires s'étendent à d'autres États", a affirmé le représentant du Canada. "Si l'on ne déploie pas d'efforts plus résolus pour parer à ce danger, nous aurons perdu toute chance, s'il en reste, de supprimer la menace d'une destruction nucléaire".

M. Jay a déclaré que le Traité sur la non-prolifération (TNP) et son régime connexe de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) "demeurent les instruments de base du système de non-prolifération, et le cadre le plus approprié pour la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire". Il a exposé les mesures prises, depuis la tenue, en mai 1975, de la Conférence chargée de réviser le TNP, pour renforcer ce dernier, mais il a déclaré que le Canada demeurait "persuadé qu'on a négligé une bonne partie de ce qui aurait dû être fait".

Il a rappelé à l'Assemblée que les États dotés d'armes nucléaires parties au traité s'étaient engagés... à

poursuivre les négociations en vue du désarmement nucléaire, et que le Canada regrettait que ces derniers "n'aient pas fait davantage pour respecter l'engagement qu'ils avaient contracté dans le cadre du traité".

Le diplomate canadien a fait observer qu'une centaine de pays étaient maintenant parties au TNP. "Ces pays, a-t-il dit, ont clairement rejeté la notion erronée voulant que la possession d'armes nucléaires ou la conservation du choix d'en acquérir soit une garantie de sécurité en quelque sorte indispensable à la souveraineté nationale et au renforcement du prestige national."

"C'est un sujet de grave préoccupation, a-t-il affirmé, que cette encourageante façon de voir ne soit pas encore partagée par certains autres États avancés sur le plan de la technologie nucléaire ou en voie d'acquiescer cette technologie." Il a invité ces États à "réévaluer les motifs qui les poussent à ne pas souscrire fermement à l'objectif de non-prolifération, par l'adhésion au TNP ou par toute autre façon tout aussi exécutoire et véritable".

#### Garanties

M. Jay a déclaré que le Canada était déterminé à s'assurer que l'assistance nucléaire canadienne ne soit utilisée qu'à des fins pacifiques et non explosives, et que le Canada continuerait à insister sur le renforcement et l'élargissement de l'application des garanties nucléaires. "De l'avis du Canada, a-t-il poursuivi, les garanties ne seront pleinement efficaces que lorsqu'elles porteront sur toutes les activités nucléaires pacifiques dans tous les États."

Le représentant du Canada a souligné que l'AIEA se livrait à une étude poussée de l'application des explosions nucléaires à des fins pacifiques. Il a ajouté que le Canada n'était toutefois pas encore convaincu que les applications dites pacifiques des explosions nucléaires puissent apporter des avantages appréciables et que nous doutions, quels que soient ces avantages, qu'ils puissent contrebalancer les risques inhérents.

"Chose certaine, il ne saurait être question, a-t-il poursuivi, que ces explosions aient des répercussions décisives sur la réglementation des armements." Il avait été clairement

démontré dans les résolutions adoptées antérieurement par l'Assemblée qu'il était impossible de mettre au point de tels engins sans du même coup acquiescer une capacité d'armes nucléaires. Le Canada a recherché la conclusion d'arrangements internationaux aux fins de régir des explosions nucléaires pacifiques qui correspondent en tous points aux exigences du TNP et d'autres instruments juridiques internationaux.

#### Zones dénucléarisées

M. Jay a réaffirmé l'appui que le Canada accorde, en principe, à la notion de zone dénucléarisée. Il a toutefois précisé que la valeur que nous accorderons à toute proposition ou à tout arrangement particuliers concernant une zone dénucléarisée sera fonction de l'appui qu'il recevra de la plupart des pays de la partie du monde visée (notamment des principales puissances militaires de la région), de la définition donnée de la région visée, de l'assurance que nous recevrons que l'arrangement ne conférera d'avantages militaires additionnels à aucun État ou groupe d'États, et des dispositions qu'il contiendra pour s'assurer que tous les pays compris dans la zone respecteront intégralement les engagements contractés et renonceront à acquiescer indépendamment une capacité d'explosion nucléaire. Il a également souligné que les arrangements supplémentaires applicables aux États étrangers devront être réalistes et se conformer entièrement aux principes généralement reconnus du droit international.

#### Commerce des armes

M. Jay a insisté sur la nécessité "que fournisseurs et bénéficiaires mènent une action concertée à l'échelle internationale pour contrôler la croissance du commerce des armes, commerce qui a atteint des proportions gigantesques et continue d'engouffrer d'immenses ressources dont on a un urgent besoin partout dans le monde à des fins économiques et sociales productives".

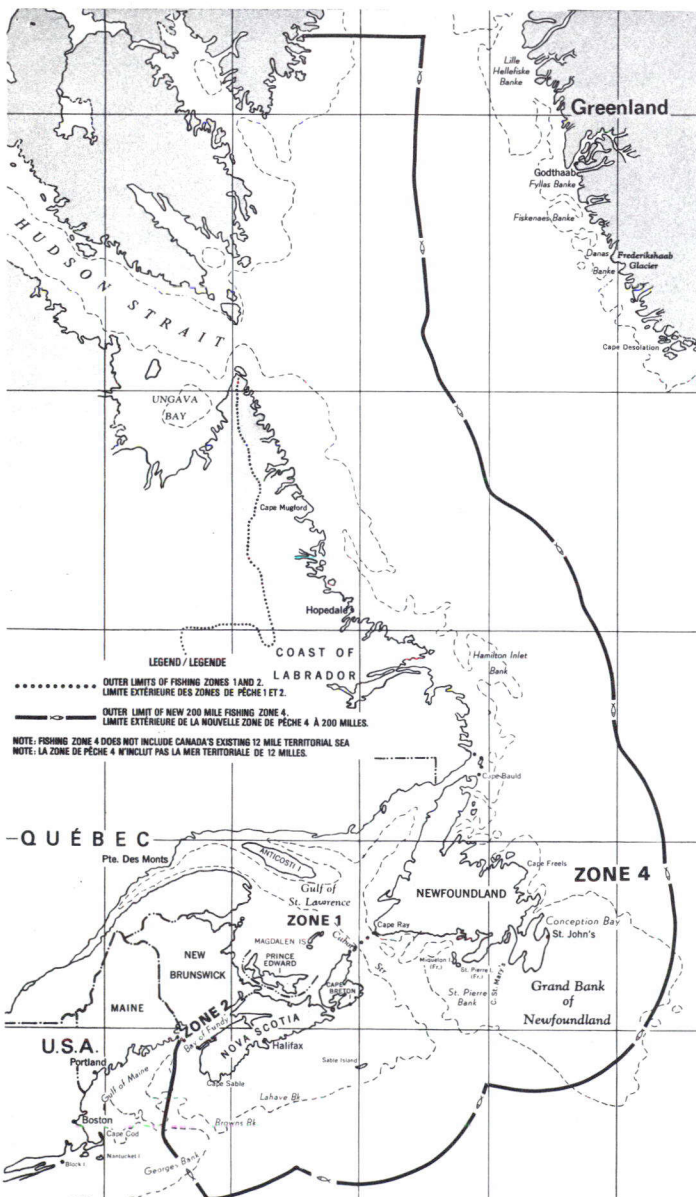
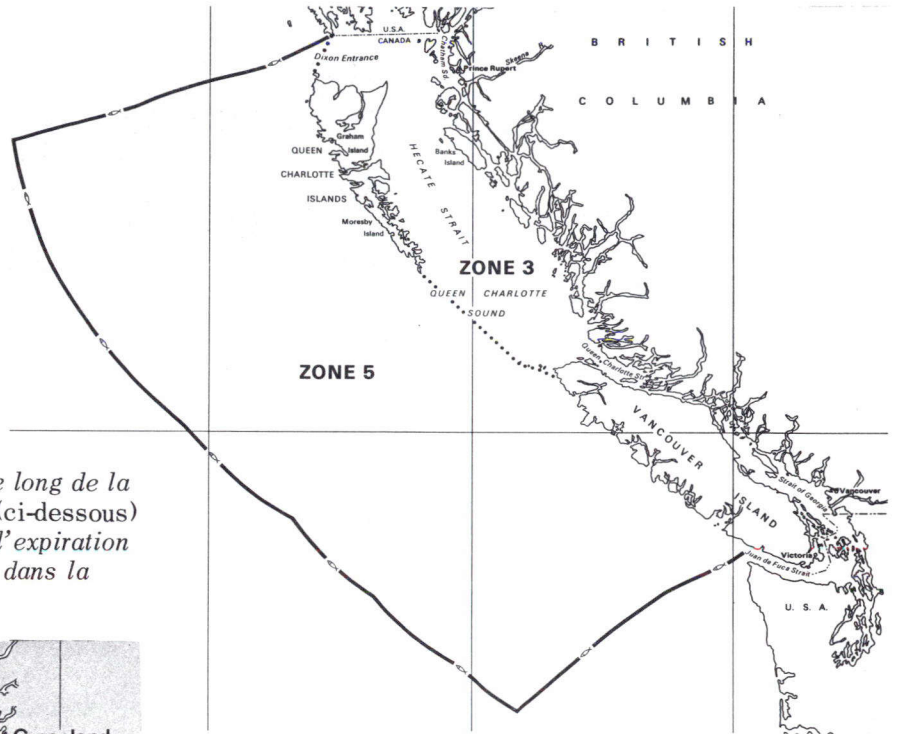
Le Canada, a déclaré M. Jay, a accordé une grande priorité aux négociations de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces en Europe centrale (MBFR). Ces négociations ont laissé "présager des progrès appréciables au chapitre du

### Extension des zones de pêche canadiennes

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Donald C. Jamieson, et le ministre des Pêches et de l'Environnement, M. Roméo LeBlanc, ont annoncé, la publication dans une édition spéciale de la *Gazette du Canada* du 1<sup>er</sup> novembre 1976, du texte du Décret que le gouvernement se propose d'édicter pour étendre à 200 milles les limites de pêche du Canada.

Selon la législation qui s'applique en la matière, ce texte a été publié 60 jours avant son entrée en vigueur. Le gouvernement a annoncé le 4 juin, et une seconde fois dans

*Les nouvelles zones de pêche de 200 milles le long de la côte ouest (en haut à droite) et de la côte est (ci-dessous) peuvent être promulguées en tout temps après l'expiration d'un délai de 60 jours suivant leur publication dans la Gazette du Canada le 1<sup>er</sup> novembre 1976.*



le Discours du Trône, qu'en raison de l'état critique des pêcheries au large des côtes du Canada, les zones de pêche, sous juridiction canadienne, sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique seraient étendues à 200 milles dès le 1<sup>er</sup> janvier 1977. Cette action, conforme au consensus qui se dégage de la Conférence sur le droit de la mer, s'impose afin d'assurer la préservation et la gestion des ressources biologiques de la mer adjacente à ces côtes. Ce consensus se reflète également dans les accords bilatéraux de pêche conclus au cours de la dernière année avec les principaux pays ayant des pêcheries au large des côtes canadiennes.

Le Décret proposé comprend les coordonnées géographiques des nouvelles zones de pêche, y compris les coordonnées qui servent à fixer les limites des zones dans les régions adjacentes aux États voisins. Le préambule du Décret note que les limites des zones de pêche établies par le Canada ne doivent pas porter préjudice aux négociations avec les États voisins en vue de la délimitation des frontières maritimes. Le préambule se réfère aux consultations en cours avec les États-Unis, la France (pour les îles Saint-Pierre-et-Miquelon) et le Danemark (pour le Groenland) qui ont des zones côtières qui sont adjacentes ou qui font face au Canada. Le gouvernement poursuivra avec ces pays un règlement de ces frontières par voie de négociation ou par des procédures de tierce partie, et, en attendant le règlement de ces frontières maritimes, s'efforcera de mettre au point des arrangements provisoires destinés à protéger l'ensemble des intérêts canadiens en matière de pêche.

Le gouvernement est également conscient de l'importance de protéger les intérêts de pêche des peuples autochtones dans l'Arctique, et de la nécessité de pourvoir au développement de la pêche dans les régions de l'Arctique canadien. C'est pourquoi le gouvernement a pris la décision d'étendre les limites de pêche dans l'Arctique à 200 milles avant le 1<sup>er</sup> mars 1977.

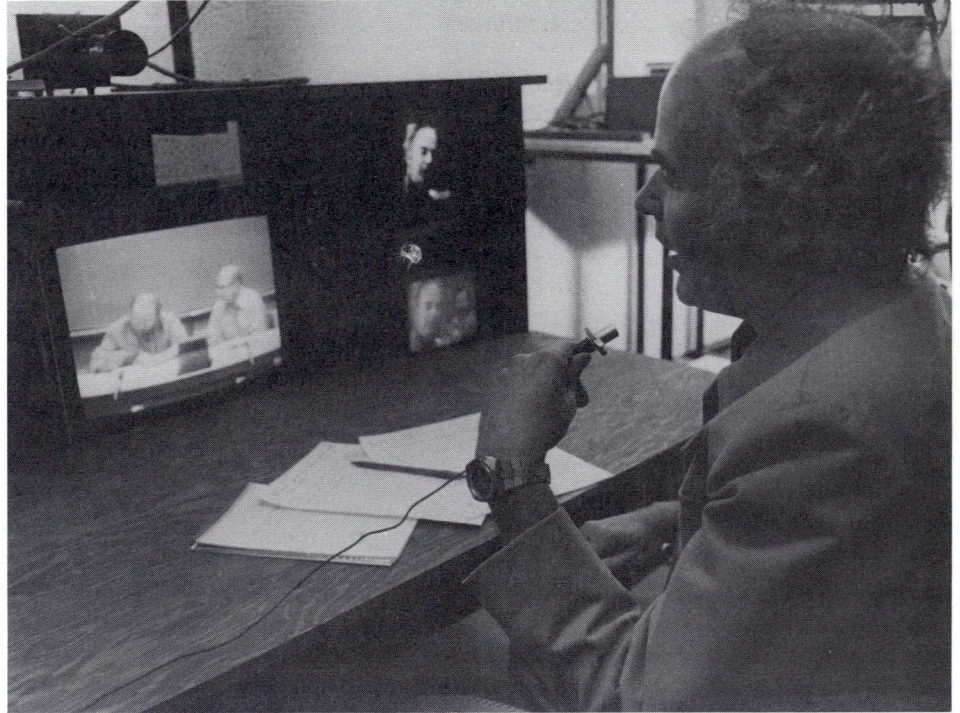
### Cours par satellite Canada/É.-U.

Une liaison par télévision établie au moyen du satellite *Hermes*, d'une valeur de plusieurs millions de dollars, lancé du Cap Canaveral en Floride, en janvier dernier, est récemment entrée en service entre l'Université Carleton d'Ottawa et l'Université Stanford de Californie, aux États-Unis.

Ce système vidéo inédit permettra à des étudiants des deux universités de suivre des cours transmis d'un bout à l'autre du continent, à raison de deux heures par jour, cinq jours par semaine, pendant deux trimestres.

Depuis le 18 octobre, les étudiants de Carleton peuvent, dans leurs salles de classe, participer au cours du professeur Hans Mark, de Stanford, sur la gestion des instituts de recherche. Des étudiants de Stanford sont inscrits à deux cours de Carleton, celui du professeur Esin Ulug, sur les réseaux de communication par ordinateur, et celui du professeur B.A. Bowen sur l'architecture des systèmes numériques.

En fait, les cours ont débuté le 13 septembre, mais comme le satellite a été à son éclipse jusqu'à la mi-octobre, les premiers cours ont été donnés au moyen de bandes magnétoscopiques envoyées par la poste entre Ottawa et Palo Alto. Au printemps, les bandes vidéo devront de nouveau remplacer les transmissions en direct pendant les



Le professeur Don George s'entretient, à partir du "centre de contrôle" de l'Université Carleton d'Ottawa, avec ses collègues de Stanford (É.-U.) lors de la première téléconférence par satellite entre les deux universités.

six semaines où *Hermes* replongera dans les ténèbres.

Le programme Carleton-Stanford d'échange de cours fait partie d'une série d'expériences utilisant le satellite canado-américain. On s'attend que ce projet démontre, pour la première fois, qu'il pourrait être économique-

ment avantageux d'utiliser un satellite de relais vidéo pour échanger des programmes d'études et transmettre des téléconférences sur une grande distance. Ces expériences permettront également aux psychologues de l'éducation d'étudier les effets de l'apprentissage par la télévision.

### Le Canada et la nouvelle ère du charbon

Le Canada se tourne à nouveau vers le charbon pour tenter de satisfaire ses besoins en énergie, rapporte le *Canadian Scene* du 3 septembre. Le pétrole se faisant plus rare et plus cher, le charbon reprend peu à peu la place qu'il avait perdue depuis plusieurs années. Par ailleurs, le Canada est très riche en charbon. Des géologues estiment que le sol canadien recèle environ 110 milliards de tonnes métriques de charbon, dont 50 milliards peuvent être extraites en utilisant la technologie actuelle. La plus grande partie de ce minerai se trouve en Alberta, province qui renferme près de 22 milliards de tonnes de charbon exploitable. La Colombie-Britannique en compte 18 milliards de tonnes et le

reste se trouve en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse.

Un responsable du ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Philip Read, affirme que la politique du Canada doit être de remplacer autant que possible le pétrole par le charbon dans la production thermique d'électricité, et d'utiliser celui-ci comme combustible afin de fournir l'énergie nécessaire à l'extraction du pétrole des sables bitumineux de l'Alberta. La substitution du méthane (produit du charbon) à l'essence constitue un autre moyen de conserver l'énergie. M. Read ajoute que des expériences ont révélé que le méthane peut être utilisé comme carburant pour le moteur à combustion interne traditionnel dans la proportion d'une partie de méthane pour neuf parties d'essence. Cette possibilité comporte un

inconvenient qui peut cependant être facilement éliminé; en effet, le méthane provoque la corrosion de certains types de joints de caoutchouc ou de matière plastique actuellement utilisés pour l'emmagasinage et l'utilisation de l'essence.

Le méthane n'est qu'un des nombreux dérivés chimiques que l'on peut produire à partir du charbon, ou du pétrole. M. Read soutient qu'une grande partie de la technologie *ad hoc* est déjà utilisée sur une base commerciale en Afrique du Sud, pays qui ne possède aucune réserve de pétrole et qui doit rechercher d'urgence des produits de remplacement. L'Afrique du Sud utilise le pétrole dans la production de benzène, de xylol, d'essence de naphte, d'huile diesel, d'acétone ainsi que de méthane.

(suite à la page 8)

### Nouvelles perspectives commerciales avec l'Union soviétique

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, qui a dirigé une mission commerciale en Union soviétique, du 23 au 30 octobre, s'est montré optimiste quant à l'expansion de nos relations commerciales avec ce pays. M. Jamieson a déclaré qu'il prévoyait un important accroissement du commerce tant au chapitre des exportations du Canada que des importations de l'Union soviétique, particulièrement en ce qui a trait aux produits pétroliers.

Les exportations canadiennes vers l'URSS se sont élevées à 409 millions \$, elles ont consisté en ventes de grains dans une proportion de 85%.

On estime à 28,5 millions \$ les importations de l'Union soviétique.

M. Jamieson, qui était accompagné de M. Len Marchand, ministre d'État auprès du ministre de l'Industrie et du Commerce (petite entreprise), de trois députés, de dirigeants d'entreprises et d'associations commerciales canadiennes et d'autres fonctionnaires, s'est rendu à Moscou pour présider la première réunion de la Commission mixte canado-soviétique en vertu de l'accord économique à long terme conclu entre les deux pays et pour diriger une mission d'affaires destinée à améliorer les relations commerciales.

Au cours de cette visite, les hommes

d'affaires canadiens se sont assurés de nouvelles ventes d'une valeur de 70 à 80 millions \$, ventes qui porteront principalement sur des soupapes d'huile et de gaz, des chaudières, des compresseurs et du matériel de transport.

En plus d'assister aux réunions de la commission, M. Jamieson a eu, avec le ministre des Affaires étrangères, M. Andrei Gromyko, des entretiens très cordiaux sur les questions bilatérales et multilatérales.

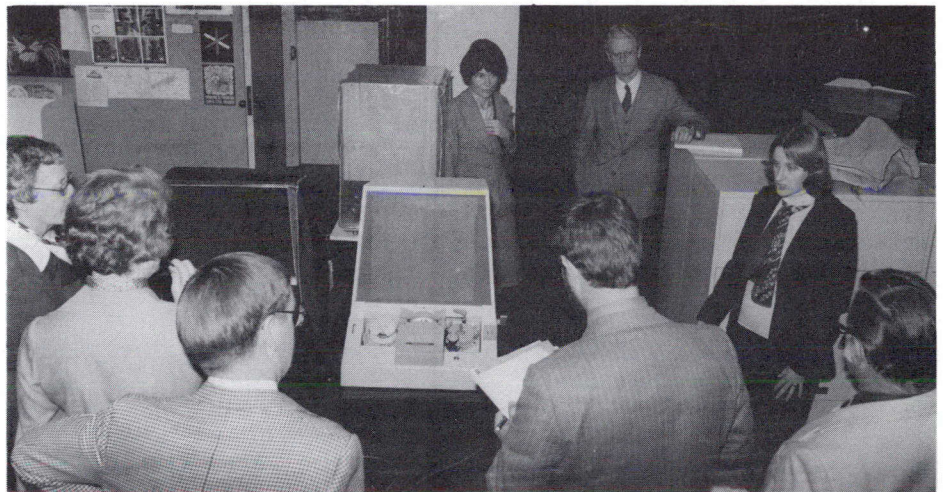
(A la suite de son voyage à Moscou, M. Jamieson a aussi fait une visite officielle de deux jours à Paris. Nous donnerons un compte rendu complet de cette visite dans notre prochaine édition).

### Des bibliothécaires parlementaires visitent le ministère des Affaires extérieures

Les membres de l'Association des bibliothécaires parlementaires du Canada, réunis récemment à Ottawa, ont visité l'immeuble qui abrite l'administration centrale du ministère des Affaires extérieures, s'attardant particulièrement à la bibliothèque du ministère.

Mme Ruth Thompson, directrice de la bibliothèque, et ses employés ont exposé aux 15 bibliothécaires et au président de leur association, M. Erik J. Spicer, le système Guelph de catalogage des documents utilisé au ministère. Les visiteurs ont aussi été éclairés sur le système UNICAT/TELECAT servant au catalogage des livres (le système UNICAT/TELECAT, communément appelé "CATTs", est un système de catalogage en commun qui a son siège à Toronto et est alimenté par les bibliothèques des universités de l'Ontario et du Québec et par celle du ministère des Affaires extérieures). Les visiteurs se sont aussi intéressés au service des coupures de presse et au système de conservation des coupures sur microfiches.

Bien que l'association n'ait été fondée qu'en juin 1975 à Toronto, deux réunions officielles ont eu lieu à Ottawa en avril 1971 et mai 1972. C'est au cours de la réunion de fondation qu'ont été élus respectivement président, vice-présidente et secrétaire M. Spicer, Mlle Clémentine Combaz, bibliothécaire de l'Assemblée législative du Manitoba, et Mlle Jocelyne



Richard Vroom

Judy Deavy, de la bibliothèque du ministère des Affaires extérieures, décrit à un groupe de membres de l'Association des bibliothécaires parlementaires du Canada le fonctionnement de la liseuse de microfilms à bobine ouverte servant pour les journaux, appareil qui constitue un index des matières de la collection de documents. On voit aussi, derrière la machine, M. Erik Spicer, président de l'association, et bibliothécaire parlementaire à la Bibliothèque du Parlement, et Mme Ruth Thompson, directrice de la bibliothèque du ministère des Affaires extérieures.

LeBel, bibliothécaire de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

L'association a pour objectifs "d'améliorer les services des bibliothèques parlementaires, de favoriser la communication entre ses membres en ce qui concerne les questions d'intérêt commun, d'identifier des questions, points de vue et secteurs exigeant des recherches, d'améliorer les

relations avec les agents d'information et chercheurs parlementaires, ainsi qu'avec les autres agents parlementaires, et de promouvoir la collaboration avec les associations ayant des intérêts connexes".

Les orateurs du Parlement fédéral et des Assemblées législatives provinciales sont membres honoraires de l'association.

## Augmentation des ressources en uranium

Selon le rapport annuel du Groupe fédéral d'évaluation des ressources en uranium (ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources), les ressources estimatives en uranium ont augmenté de près de huit pour cent par rapport au chiffre d'évaluation de 1974.

D'après ce rapport intitulé "L'évaluation en 1975 de l'offre et de la demande sur le marché canadien de l'uranium", les ressources en uranium récupérable au moyen de la technologie actuelle sont en effet évaluées à 562 000 tonnes courtes d'oxyde d'uranium, ce qui représente une augmentation de 7.8 p. cent du chiffre d'évaluation de 1974 (526 000 tonnes), les 4 600 tonnes d'uranium produites en 1975 n'entrant pas en ligne de compte.

L'uranium récupérable pour deux tranches de prix, soit jusqu'à 20\$ et jusqu'à 40\$ la livre d'oxyde d'uranium est compris dans l'évaluation des ressources mesurées, indiquées et présumées. Les prix sur lesquels s'appuyait l'évaluation de 1974 (15\$ et de 30\$ la livre) ont été majorés de façon à tenir compte de l'inflation et de la valeur marchande accrue de l'uranium.

L'augmentation est attribuable en partie à une étude plus approfondie des données sur les gisements des mines exploitées actuellement, et en partie à la découverte de nouvelles ressources.

Signalons que ces estimations fondées exclusivement sur les principaux gisements au Canada ne représentent encore qu'une évaluation incomplète des ressources en uranium pour les deux tranches de prix. L'exploration des ressources canadiennes devant connaître une recrudescence d'activité en 1976, on s'attend à voir augmenter le chiffre des ressources estimatives correspondant aux deux tranches de prix.

Selon les prévisions actuelles, les services publics du Canada vont réserver, par contrat, 33 000 tonnes d'uranium destiné à satisfaire pendant 15 ans les besoins en combustible des réacteurs canadiens (y compris ceux dont la construction est déjà prévue) dont la capacité globale est de 11 900 mégawatts. Les producteurs canadiens d'uranium ont signé des engagements contractuels d'exportation portant sur

près de 110 000 tonnes d'oxyde d'uranium. Néanmoins, en dépit de ces engagements et des affectations destinées au Canada, près de 50 pour cent de leurs ressources doivent rester à leur disposition et leur permettre, à l'avenir, de répondre aux besoins du pays ou de l'étranger.

On s'attend également à voir la capacité de production annuelle d'uranium canadien passer de 7 600 tonnes (1976) à 13 000 tonnes (1980), pour atteindre 15 000 tonnes d'ici 1985.

## Un Indien est nommé conseiller spécial

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, a annoncé la nomination de M. Ahab Spence, 65 ans, anciennement missionnaire et maintenant archidiacre anglican, au poste de conseiller spécial du sous-ministre adjoint aux Affaires indiennes et esquimaudes.

La nomination de M. Spence, qui fut le président de la Fraternité des Indiens du Manitoba, et le premier Indien du Canada à recevoir le titre honorifique de docteur en droit, s'inscrit dans le cadre des mesures prises par le ministère des Affaires indiennes et du Nord pour permettre aux Indiens de participer plus étroitement à la planification des lignes de conduite et des programmes qui les concernent.

Par le passé, le ministère a prêté des administrateurs à la Fraternité des Indiens du Canada. Aujourd'hui, pour la toute première fois, l'inverse se produit et c'est au tour de la Fraternité de prêter au Ministère, l'un de ses administrateurs, en l'occurrence, M. Spence.

## Éducateur et missionnaire

Né dans la réserve de Split Lake, dans le Nord du Manitoba, M. Spence reçoit son diplôme de théologie de la *Anglican Divinity School* de Saskatoon en 1937. Après son ordination, il est missionnaire chez les Indiens de la Saskatchewan pendant 25 ans.

En 1963, il est nommé directeur de la *Pellican Indian Residential School* de Sioux Lookout (Ontario); au printemps de l'année suivante, il est le premier Indien du Canada à recevoir de l'Université de la Saskatchewan, le titre honorifique de docteur en droit.

De 1968 à 1970, il dirige la Division du développement culturel du ministère des Affaires indiennes et du Nord, à

Ottawa; après quoi, il part pour le Manitoba où il s'occupe de l'éducation des Indiens pendant quelques années. En 1973, il est chargé de cours à l'Université de Brandon (Manitoba) et suscite l'intérêt des étudiants pour les Cris. Depuis 1974, M. Spence est président de la Fraternité des Indiens du Manitoba.

## Documents de conférences en braille

Les documents relatifs à l'ordre du jour qu'avaient en main certains délégués au colloque sur "les Possibilités de promotion", parrainé par la *Manitoba Federation of the Visually Handicapped - MFVH* - (Fédération manitobaine des handicapés visuels), semblaient tout à fait vierges et perforés de centaines de petits trous. Et ils l'étaient effectivement. La raison en est fort simple: il s'agissait des tout premiers documents de conférence préparés en braille à l'intention des handicapés visuels au Canada.

Les documents de 50 à 150 délégués participant au colloque, qui s'est tenu les 28 et 29 septembre, avaient été préparés en braille à l'aide d'une machine de thermoformage que possède le ministère provincial de l'Éducation. Cette machine fonctionne à la chaleur et nécessite un papier spécial sur lequel le texte en braille a été préalablement dactylographié à l'aide d'une machine à écrire en braille. La chaleur se concentre sur les points appropriés de la machine et surélève les points dactylographiés en braille sur le papier spécial. Les documents remis à une centaine d'autres participants avaient été préparés sur des machines à écrire à gros caractères.

Le but du colloque était de réunir des aveugles et des handicapés visuels avec des représentants d'organismes gouvernementaux afin d'envisager de nouvelles possibilités d'épanouissement pour les handicapés visuels, et de fournir au personnel intéressé des gouvernements et des organismes une meilleure compréhension de ce problème. La MFVH cherche aussi à atteindre des groupes qui n'ont pas généralement accès aux services des organismes qui s'occupent des aveugles, c'est-à-dire les résidents des régions rurales et du Nord, les Indiens et les Métis.

# La chronique des arts

## Les 25 ans du Théâtre du Nouveau Monde

Le Théâtre du Nouveau Monde, de Montréal, la plus importante compagnie théâtrale de langue française en Amérique du Nord, a célébré récemment son 25<sup>e</sup> anniversaire... Pour ses fondateurs, MM. Jean-Louis Roux et Jean Gascon, c'est quelque chose de "contempler" les réalisations d'un rêve fait il y a 25 ans...un rêve assez audacieux, puisque, il y a 25 ans, c'était presque héroïque de faire du théâtre chez nous.

M. Jean-Louis Roux est animateur de la vie théâtrale au Canada depuis de nombreuses années; directeur artistique du TNM, il a voulu, cela va sans dire, célébrer dignement ce quart de siècle qui fut marqué par les hauts et les bas que connaît toute troupe théâtrale au cours de son histoire. Il s'est donc assuré que tous ceux qui ont souvent fait des efforts surhumains pour fonder et continuer la compagnie soient présents à cette grande fête de l'amitié qui a marqué pendant plusieurs jours le 25<sup>e</sup> du TNM. Ils s'y sont tous retrouvés pour évoquer ensemble un passé lourd et glorieux à la fois: Jean Gascon, Georges Groulx, Guy Hoffman, Jean Dalmain, Robert Provost, Gabriel Charpentier, Victor Désy, François Rozet et bien d'autres...

Que pouvait faire de plus un directeur artistique pour marquer un tel anniversaire? Après les "retrouvailles" des artistes, une grande fête avait été organisée pour le public; pendant 25 heures, d'affilée les portes ont été largement ouvertes et toutes les activités ont été gratuites.

### Un "ENCAN 25<sup>e</sup>"

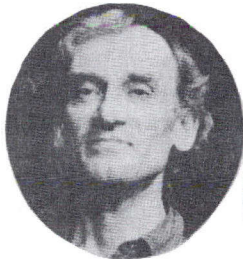
En plus de signifier 25 ans de travail et d'amitié, cet anniversaire signifiait aussi 25 ans pendant lesquels s'étaient accumulés costumes et accessoires qui évoquent des souvenirs et des noms qu'on ne peut oublier...il est difficile de s'en séparer à moins de les confier à ceux qui aiment le théâtre et désirent les conserver jalousement. Donc, histoire de créer de l'espace dans les armoires et aussi de renflouer la caisse...un "ENCAN 25<sup>e</sup>" fut organisé qui s'avéra une véritable fête. Il s'est trouvé des amateurs pour payer des mille dollars pour les articles offerts: oeuvres de nos grands peintres, bronzes, sculptures, sérigraphies,

poèmes autographiés, manuscrits littéraires etc, sans parler des costumes qui ont trouvé de nombreux acquéreurs. Bref, un encan fabuleux.

La gaieté et la détente qui ont marqué pendant plusieurs semaines les célébrations du 25<sup>e</sup> anniversaire de TNM ont créé, en réalité, une atmosphère bien sympathique qui a plu et a contribué à changer l'opinion de ceux qui croyaient que "le théâtre c'est toujours sophistiqué et sérieux".

### A Paris

C'est aussi à l'occasion de son 25<sup>e</sup> anniversaire que le TNM fut invité au Centre culturel canadien à Paris pour y donner des représentations de *l'Ouvre-boîte* (adaptation de la pièce de Victor Lanoux *Le Tourniquet*) avec Jean-Louis Roux (qui a joué plusieurs fois à Paris) et Yvon Deschamps qui en était à ses débuts sur une scène parisienne. Plus de 100 000 spectateurs sont allés les applaudir.



Jean-Louis Roux

Yvon Deschamps



~ ~ ~

"Les Éditions internationales Alain Stanké", de Montréal, annoncent qu'une maison d'édition littéraire "Stanké" sera fondée en France, en février prochain par l'entreprise québécoise "Les productions Stanké". Ce sera la première fois, dans le cadre des accords franco-québécois qu'une entreprise d'édition québécoise s'implantera en France.

La nouvelle maison d'édition, dont l'état-major sera entièrement français, desservira, en plus de la France, tous les pays francophone à travers le monde. Elle publiera, notamment, l'automne prochain les "Mémoires" de l'ancien président américain Richard Nixon dont "Les Productions Stanké" ont obtenu les droits de publication en français (pour 100 000 \$), lors de la Foire internationale du livre, de Francfort.

"Stanké" compte publier des jeunes auteurs français et des écrivains connus.

## Le Ballet national a aussi 25 ans

A l'occasion de son 25<sup>e</sup> anniversaire, le Ballet national du Canada a été l'hôte d'une conférence sur la danse, qui s'est tenue à Toronto à la mi-novembre. De nombreuses personnalités d'Europe, de Grande-Bretagne, des États-Unis et du Canada étaient présentes, notamment Dame Ninette de Valois, fondatrice du Ballet royal, Robert Joffrey, directeur artistique du *City Centre Joffrey Ballet*, Rudi van Dantzig, du Ballet national des Pays-Bas, Peter Brinson, de la *Gulbenkian Foundation*, Clive Barnes, critique de danse et de théâtre au *New York Times*, John Percival du *Times* de Londres et plusieurs autres. Du côté canadien, mentionnons Alexander Grant, directeur artistique du Ballet national, Arnold Spore du *Royal Winnipeg Ballet*, et Charles Lussier, directeur du Conseil des Arts du Canada. La discussion avait pour thème "Le ballet classique et moderne - les 25 prochaines années", et les participants ont pu assister à une série de films de danse produits par le Canadien Norman Campbell.

La conférence coïncidait avec l'ouverture de la saison du Ballet national à Toronto. Le 12 novembre, une représentation de gala du *Roméo et Juliette* de John Cranko marquait le 25<sup>e</sup> anniversaire du jour où la compagnie a donné sa première représentation, en 1951. Karen Kain et Frank Augustyn tenaient les rôles principaux et Celia Franca, fondatrice de la compagnie, fit une apparition spéciale dans le rôle de Madame Capulet.



Karen Kain

## Le désarmement... (suite de la page 2)

désarmement et de la réduction du danger d'une confrontation au niveau régional", mais "les progrès ont été lents et les négociations, qui vont entrer dans leur quatrième année, ne laissent guère entrevoir de résultats concrets".

Cette année, de dire le porte-parole du Canada, les débats nous ont permis "tout au moins d'espérer" qu'on pourra enregistrer une percée au chapitre de règlement des problèmes qui nuisent à l'élaboration d'une convention destinée à interdire la mise au point, la production et le stockage des armes chimiques. Il a pressé l'Assemblée d'encourager davantage la CCD à poursuivre résolument cette tâche.

### Guerre mésologique

M. Jay a déclaré que le Canada était disposé à recommander aux gouvernements la signature d'un projet de convention, négocié à la CCD, visant à interdire l'utilisation, à des fins militaires ou à toutes autres fins hostiles, de techniques de modification de l'environnement. Le Canada n'a pas considéré le projet de convention comme un document sans failles, et, étant donné les autres priorités et les besoins plus pressants au chapitre de la réglementation des armements, ne l'a pas regardé comme un jalon majeur. Le Canada a toutefois exprimé son espoir qu'elle contrera les projets qu'envisagent certains pays relativement à l'utilisation, à des fins hostiles, de techniques de modification de l'environnement.

### Session sur le désarmement

M. Jay a affirmé que "le Canada est prêt à appuyer" la convocation d'une

session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement et à y participer activement et dans un esprit positif. Cette session "ne doit pas être un dialogue de sourds". Son objectif doit être "de revaloriser la recherche de la paix et de la sécurité".

## Stratégie quinquennale d'emploi

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Bud Cullen, a annoncé la mise en oeuvre de la phase initiale d'une stratégie quinquennale d'emploi destinée à fournir du travail aux Canadiens et à compléter des modifications qui seront apportées à l'assurance-chômage.

L'élément majeur de la stratégie, qui exigera des crédits de quelque 358 millions \$ en 1977-1978, et la participation d'au moins 134 000 personnes, vise à fournir des occasions d'emploi aux Canadiens qui en ont besoin. Dans son exécution, la stratégie mettra particulièrement l'accent sur l'aide à la jeunesse pour lui permettre de surmonter ses problèmes d'emploi.

Une nouvelle disposition, de caractère expérimental et qui nécessitera un amendement à la loi de l'assurance-chômage, autorisera le recours à la caisse de l'assurance-chômage pour que les prestataires puissent recevoir des allocations de subsistance tout en suivant des cours de formation professionnelle ou en participant à des programmes de création directe d'emploi.

D'autres amendements à la loi de l'AC seront requis pour que la caisse de l'assurance-chômage serve également, là encore sur une base expérimentale, à compenser en partie la réduction des salaires des employés lorsque ces derniers consentiront, avec leurs employeurs, à diminuer les heures hebdomadaires de travail plutôt que de licencier certains travailleurs durant le ralentissement temporaire de la production.

"Canada au travail" est le principal élément de la stratégie. C'est un Programme de création d'emplois en vigueur à longueur d'année et qui, au cours de 1977-1978, doit engager plus de 200 millions \$ et procurer du travail à quelque 61 000 Canadiens. La majeure partie des crédits est destinée aux régions atteintes d'un taux de

chômage élevé.

"Canada au travail" comporte également un plan d'urgence qui habilite le gouvernement fédéral à financer des initiatives lorsque des fléaux naturels ou des arrêts de travail inattendus viennent gravement perturber l'emploi au sein de certaines collectivités.

Une autre composante, "Jeunesse-Canada au travail", permettra aux jeunes de se joindre à la population active et d'acquérir de l'expérience pouvant les préparer à une carrière ou à poursuivre leur éducation.

Le Programme "Jeunes estives" procurera des occasions d'emploi aux étudiants dans des activités assorties aux priorités du gouvernement fédéral.

Le "Programme de formation et d'expérience professionnelle" entend aider les jeunes Canadiens, qui ont beaucoup de difficulté à se trouver de l'emploi, à acquérir de l'expérience et de la formation grâce à des emplois créés en coopération avec des employeurs.

Le gouvernement fédéral établira avec les provinces des Programmes d'alternance "Travail-Etudes" en vertu desquels les étudiants pourront poursuivre leurs études tout en travaillant, ce qui leur facilitera la transition de l'école au marché du travail.

## Le Canada et la... (suite de la page 4)

Même si le charbon est appelé à attirer de plus en plus de consommateurs du fait de l'augmentation des prix du pétrole et du gaz naturel, une expérience en cours en Alberta pourrait en peu de temps rendre le charbon encore plus économique et plus pratique qu'il ne l'est déjà, et accélérer l'avènement d'une nouvelle ère du charbon au Canada. Le premier essai souterrain de gazéification du charbon au Canada a été effectué à Forestburg, à 90 miles au sud-est d'Edmonton. Un gisement de charbon a été mis à feu sous terre afin de le transformer en gaz combustible. Le but de cet essai était de démontrer que le charbon peut être utilisé sans avoir à subir de coûteux procédés d'extraction et de transport. Le ministre de l'Énergie de l'Alberta, M. Don Getty, a précisé que cet essai pourrait révéler une méthode permettant d'exploiter des gisements de charbon aujourd'hui considérés comme inaccessibles aux procédés d'exploitation traditionnels.

*Hebdo Canada* est publié par la Direction des services d'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, rédacteur en chef.

*This publication is also available in English under the title Canada Weekly.*

*Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.*

*Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.*